

Cent quarante manières d'être égaux

Louise Marcil-Lacoste

Volume 11, numéro 1, avril 1984

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/203245ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/203245ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Société de philosophie du Québec

ISSN

0316-2923 (imprimé)

1492-1391 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Marcil-Lacoste, L. (1984). Cent quarante manières d'être égaux. *Philosophiques*, 11(1), 125–136. <https://doi.org/10.7202/203245ar>

Résumé de l'article

Analysant les caractéristiques majeures des notions contemporaines d'égalité à la lumière d'une bibliographie que l'auteur publiera bientôt, cette étude montre les contradictions qui existent dans la documentation actuelle entre les études traitant implicitement ou explicitement d'égalité, ainsi que l'importance de sept caractéristiques marquantes des théories de l'égalité du XX^e siècle. L'auteur soutient que les griefs courants concernant l'absence de clarté de la notion contemporaine d'égalité découlent d'une manière significative d'une réduction systématique de l'ensemble des possibilités ouvertes par la documentation actuelle dans son ensemble, plutôt que de l'absence de définition de l'égalité.

CENT QUARANTE MANIÈRES D'ÊTRE ÉGAUX

par Louise Marcil-Lacoste

RÉSUMÉ. Analysant les caractéristiques majeures des notions contemporaines d'égalité à la lumière d'une bibliographie que l'auteur publiera bientôt, cette étude montre les contradictions qui existent dans la documentation actuelle entre les études traitant implicitement ou explicitement d'égalité, ainsi que l'importance de sept caractéristiques marquantes des théories de l'égalité du XX^e siècle. L'auteur soutient que les griefs courants concernant l'absence de clarté de la notion contemporaine d'égalité découlent d'une manière significative d'une réduction systématique de l'ensemble des possibilités ouvertes par la documentation actuelle dans son ensemble, plutôt que de l'absence de définition de l'égalité.

ABSTRACT. Analyzing the major features of the contemporary notions of equality on the basis of the author's forthcoming bibliography on the subject, this paper shows the contradictions between the implicit and the explicit literature on the subject, the main categories by virtue of which one must assess the contemporary approaches on equality, and the importance of seven outstanding features of XXth Century equality theories. It is argued that current grievances concerning the lack of clarity of the contemporary notion of equality results in a significant manner from the systematic reduction of all the possibilities opened by the present literature on equality as a whole, rather than from a lack of definition of equality.

L'ensemble des enquêtes qui m'ont conduite à la mise au point d'une bibliographie analytique et critique des écrits contemporains sur l'égalité permet d'établir la richesse conceptuelle prodigieuse de cette notion au XX^e siècle. Il sera question ici d'un indice majeur de cette richesse, l'ensemble considérable de désignations auxquelles il a fallu recourir pour compiler les inclusions de l'entrée « égalité » de l'index thématique de cette bibliographie qui paraîtra sous peu aux Presses de l'Université de Montréal.

Mais avant de commencer l'analyse, formulons explicitement l'antithèse des réactions susceptibles de produire un titre comme celui que j'ai choisi. Car cette avalanche de désignations — cent quarante manières d'être égaux, c'est vraiment énorme dans les deux sens du terme (énorme) — peut laisser croire que la thématique contemporaine de l'égalité soit le résultat de la plus totale confusion conceptuelle — (auquel cas il n'y aurait pas à s'étonner des impasses que connaissent les projets égalitaires) ou alors le résultat du plus étonnant des culs-de-sac théoriques (s'il existe tant de manières d'être égaux, comment expliquer les piétinements des thématiques égalitaires ?).

Comme on le verra, cependant, aucune de ces interprétations n'est fondée, à cause d'un paradoxe particulièrement saisissant de la thématique contemporaine de l'égalité. D'une part, en effet — c'est le cas de la très vaste majorité des auteurs analysés, c'est-à-dire environ 5000 — l'égalité n'est pas une notion à laquelle on se réfère d'une manière explicite. De ce point de vue, il y a donc bel et bien confusion conceptuelle. D'un autre côté, cependant, — c'est le cas des quelque 800 écrits recensés dans ma bibliographie — lorsqu'on aborde l'égalité d'une manière explicite, on en discute généralement comme s'il n'existait qu'une ou deux, tout au plus dix manières d'être égaux. De ce point de vue, il y a bel et bien impasse théorique et non un arsenal de notions dont il serait facile d'exploiter le réseau lorsqu'on aborde les projets égalitaires.

Et pourtant, ma recherche le montre bien, entre la confusion (prévisible) des discours *implicites* et l'univocité (inattendue) des discours *explicites* sur l'égalité se profilent les 140 manières d'être égaux que l'analyse et le cumul des thématiques séparées permettent de repérer. On ne peut donc, ici, parler de confusion totale : 140 manières explicites, thématisées, articulées d'être égaux, ce n'est pas l'absence de détermination, voire de définition. Mais on ne peut, non plus, parler d'une définition claire, stricte ou opérationnelle de l'égalité au XX^e siècle : 140 désignation articulées et thématisées, ce n'est pas une sinécure théorique, critériologique ou définitionnelle.

Avant donc de déterminer si l'avalanche des notions d'égalité est susceptible de favoriser ou de compromettre les projets

égalitaires, il faut, me semble-t-il, prendre la mesure des paramètres théoriques actuellement disponibles (mais non exploités) de la thématique contemporaine, entre d'une part le zéro conceptuel qu'évoquent les auteurs déplorant l'absence de définition claire de l'égalité et l'infini des possibilités conceptuelles qu'évoque la bigarrure des théories contemporaines (séparées). Une fois cette démarche accomplie, on sera en mesure d'apprécier les sept traits majeurs de la typique contemporaine de l'égalité.

DONNÉES QUANTITATIVES

On aura une première idée de l'ampleur de la tâche à accomplir en prenant connaissance d'un certain nombre de données quantitatives et typologiques tirées de la seule entrée « égalité » de mon index thématique. Pour procéder à cette compilation, il a fallu procéder en trois étapes. Tout d'abord, l'inventaire des expressions où le mot « égalité » était *suivi* d'un adjectif (comme dans l'expression « égalité arithmétique ») ou d'un complément (comme dans l'expression « égalité de fait ») a permis de recenser 165 entrées dont l'analyse a permis de dégager le titre de cette communication (voir Tableau I).

En second lieu, il a fallu compléter cette liste de l'ensemble des expressions où la notion d'égalité était *précédée* d'un autre terme qu'elle complétait, elle-même, soit comme adjectif (comme dans l'expression « distribution égale »), soit comme complément (comme dans l'expression « postulat d'égalité »). Cette seconde liste totalise 97 entrées. Enfin, en troisième lieu, il a fallu répertorier l'ensemble des catégories retenues au sein des typologies existantes de l'égalité au XX^e siècle, la plupart de ces typologies (c'est-à-dire 16/21) regroupant les tendances à partir de trois catégories, les plus fréquentes étant le conservatisme, le libéralisme et le socialisme. Ce dénombrement a néanmoins permis de repérer 68 catégories de classification des théories contemporaines.

Une fois ces opérations accomplies, on retrouve un ensemble de 330 désignations de l'égalité au XX^e siècle. Il faut toutefois apprécier cet indice quantitatif global en procédant à trois types majeurs de soustractions : les redondances (par exemple, « égalité de distribution » et « distribution égalitaire »), les

expressions données comme synonymes (par exemple, « égalité arithmétique » et « égalité contractuelle »), les expressions données comme sous-ensembles déjà repérés (par exemple, « l'égalité des résultats » ou « l'égalité des revenus » sont données comme sous-ensemble de « l'égalité des points d'arrivée », elle-même donnée comme synonyme de « égalitarisme du stade final »). Bien entendu, il est possible de concevoir que les nuances séparant ces diverses expressions doivent être maintenues (elles le seront du reste dans le lexique), cependant notre objectif ici est d'un autre ordre. Il s'agit de donner l'image la plus juste possible des *désignations* de l'égalité, partant de ne pas risquer de sur-évaluer les « nuances » sous prétexte de réfuter l'approche définitionnelle étroite du XX^e siècle.

En somme, ainsi émondées et interprétées, les 330 désignations contemporaines de l'égalité signalent l'existence d'environ 140 manières d'être égaux, d'environ 77 manières d'en parler et d'environ 28 manières d'en classer les orientations.

DONNÉES TYPOLOGIQUES

Il serait trop long de donner ici la liste des 140 manières d'être égaux. Néanmoins, ne façon éclairante de poursuivre brièvement l'analyse consiste à procéder à une classification sommaire du contenu de ces désignations. À mon sens, il faut ici retenir au moins sept méta-catégories (voir Tableau II). Dans ce qui suit, je définirai rapidement chaque catégorie et en offrirai une illustration, résumant en outre la manière dont chaque catégorie tranche avec les énoncés typiques du XX^e siècle la concernant.

I. Catégories extensives (catégories de dénotation ou d'extension, objets auxquels le concept d'égalité renvoie ou s'applique)

L'égalité dite « universelle » recouvre en réalité une extension logique variable (13 désignations dans mon lexique) selon qu'on en conçoit l'application aux individus, aux groupes, aux peuples, à l'humanité ou à l'espèce. Les individus, selon le cas, désignent soit l'ensemble des personnes relevant d'une institution donnée, soit l'ensemble des caractéristiques par lesquelles

les personnes échappent aux règles institutionnelles ou les transcendent. Les groupes représentent ici tous les sous-ensembles socio-économico-politiques, mais aussi les classes sociales, les races, les sexes. Quant aux peuples, ils désignent un ensemble varié de totalités socio-économico-politiques spécifiques, mais aussi les nations, les pays, les ethnies, les continents. L'humanité, seule désignation strictement universelle, désigne l'ensemble des être humains de tous temps et de tous lieux. L'espèce élargit ce concept en y ajoutant les animaux, comme dans ce qu'il est désormais convenu d'appeler le « speciesism ».

Au sein de ces catégories extensives, celle de l'individu et celle de l'humanité représentent les plus fréquentes. Celle de l'espèce correspond à la catégorie la plus novatrice du XX^e siècle. La catégorie des peuples est la plus rarement employée, alors que celle des groupes est le plus fréquemment discutée et controversée. On en soupèse en effet les relations avec la catégorie des individus (un groupe est-il supérieur ou réductible à la somme des individus qui le composent ?) ainsi qu'avec la catégorie des sous-ensembles structurels comme les classes, les sexes, les races (le caractère universelle de la classification, par exemple, raciale, l'emporte-t-il sur son extension démographique dans un ensemble donné ?). Cet ensemble de problèmes logiques de dénotation du terme « égalité » marque d'ores et déjà l'inadéquation d'une classification des théories de l'égalité à partir d'une symétrie logique entre l'égalité et l'inégalité, car selon l'extension en cause, la relation entre les égaux et les inégaux est presque toujours asymétrique quant au nombre de membres inclus ou exclus d'une catégorie extensive.

II. Catégories intensives (catégories de connotation ou de compréhension, ensemble des caractères ou attributs de l'objet désigné)

L'égalité dite « générale » peut faire l'objet d'un ensemble de désignations qualitatives (45 dans mon lexique) qui en déterminent, *grosso modo*, le degré, parfois la nature, interprétée comme intensité non mesurable. J'en ai regroupé ici 14 pôles significatifs dans la mesure où ils témoignent de l'éclatement même de la notion d'égalité dite « générale », comme si cette

dernière n'était que la forme vide d'un ensemble d'égalités « spécifiques ».

III. Catégories discursives

Les discours sur l'égalité attribuent à cette notion divers statuts épistémologiques (30 dans mon lexique) dont les quelques exemples ici donnés témoignent de l'insuffisance de la thématique réduisant les enjeux à l'idée d'égalité comme présupposition du discours pratique.

IV. Catégories génologiques

On attribue souvent à l'égalité dite « universelle » ou « générale » un type, un genre, un modèle abstrait de détermination (19 dans mon lexique). Les exemples ici reproduits contreviennent à la description de l'égalité même « générale » comme sous-ensemble flou de la théorie contemporaine.

V. Catégories de spécification

On donne communément un sens spécifique à la notion d'égalité (25 dans mon lexique) à partir des disciplines d'études et de recherches universitaires ou à partir de domaines d'intervention sociale, à l'occasion, à partir d'institutions spécifiques susceptibles d'élaborer des mesures égalitaires. Cette spécification illustre le piétinement des doléances sur l'extraordinaire difficulté qu'il y aurait à franchir le gouffre entre une égalité dite « générale » et des égalités dites « spécifiques ».

VI. Catégories d'attribution

L'idée célèbre que l'égalité suppose de donner à chacun selon ses besoins, recevant de chacun selon ses capacités court-circuite les 12 désignations par lesquelles on définit les règles de l'attribution de l'égalité : selon les aptitudes, les besoins, les capacités, la contribution, les efforts, les intérêts, le mérite, la performance, les résultats, les talents, le travail et la vertu. Cette panoplie de catégories d'attribution explique, à elle seule, les malentendus qui surgissent lorsque, sous l'expression de « donner à chacun selon son dû » ou encore sous l'expression de « l'égalité des chances », on désigne en réalité non seulement

le couronnement d'un effort plutôt que les caractéristiques d'une performance, mais aussi l'importance des aptitudes par rapport à l'intérêt en cause.

VII. Catégories d'exigences

On ramène souvent les revendications reliées à l'égalité à la notion d'égalité d'accès, d'égalité des chances et d'égalité de traitement. Les plus novateurs incluent dorénavant l'égalité des résultats. Il reste que l'on peut repérer 56 désignations significatives des exigences ou des revendications que recouvre l'idée contemporaine d'égalité que je reproduis dans le tableau. La richesse sémantique de cette catégorie explique sans doute la profusion des diagnostics pessimistes quant au degré d'égalité atteint dans un pays : tant d'exigences semble inflationnaire à la plupart des auteurs. À ce qu'il me semble, la richesse de cette catégorie désigne surtout l'*ensemble* du champ heuristique que doit couvrir la prospective en matières d'égalité, ensemble dont la thématique contemporaine ne semble avoir perçue que la portion congrue.

Déjà copieuses, ces métacatégories de classification de la thématique conceptuelle contemporaine de l'égalité annoncent la possibilité d'innombrables relations dialectiques. Par exemple, — ceci correspond aux soulignés de mon second tableau — on peut discourir sur l'égalité sociale (une des égalités spécifiques, catégorie V) en ayant à l'esprit une extension logique de type individuel (catégorie extensive I), une intensité qualitative de type fonctionnel (catégorie intensive II), un statut épistémologique relevant du consentement social avéré (catégorie discursive III), un modèle abstrait de type arithmétique (catégorie génologique IV), un scénario d'attribution fondé sur le mérite (catégorie d'attribution VI) et un ensemble d'exigences touchant le pouvoir et la richesse (catégories d'exigences VII).

L'exemple dont je vient d'esquisser la combinatoire représente, disons-le, un des scénarios argumentatifs typiques de la logique égalitaire du XX^e siècle. Tout ce que je voudrais souligner c'est que sa pertinence, son importance, voire sa prégnance ne doivent pas faire oublier l'ampleur du panorama logique à l'intérieur duquel ce scénario opère ses découpages, partant l'am-

pleur des possibilités logiques ouvertes par la thématique contemporaine, mais non exploitées par elles. En d'autres termes, pour ceux qui pensent que 140 manières d'être égaux, c'est vraiment énorme, soulignons que cette énumération se situe fort en deça des possibilités logiques de conceptualisation explicite actuellement disponibles dans la thématique contemporaine.

LA TYPIQUE CONTEMPORAINE DE L'ÉGALITÉ

Pour conclure, j'ajouterai quelques remarques sur la manière typique de parler d'égalité au XX^e siècle afin d'en faire ressortir le paradoxe à la lumière de ce qui précède. Lorsque les spécialistes de l'égalité déplorent l'obscurité de cette notion, ils ne le font pas, le plus souvent, sur la base de la complexité que dévoile notre brève analyse des désignations de l'égalité. Ils le font, le plus souvent, sur la base d'une réduction systématique des paramètres heuristiques et notionnels d'ores et déjà disponibles. En d'autres termes, les difficultés que l'on trouve à la notion d'égalité découlent moins de la conscience de sa richesse conceptuelle phénoménale que de la manière systématique par laquelle on en ignore l'ampleur.

À la *thématique tacite de l'égalité* — le fait que la plupart des auteurs n'en traitent pas de manière explicite — s'ajoute, pour la plupart des auteurs qui en traitent d'une manière explicite, le *sous-ensemble flou de la thématique égalitaire* : ils évoquent l'égalité comme ambiance, attitude, besoin, dynamique, impulsion, mouvement, passion, rhétorique (24 entrées dans mon lexique).

Pour ceux qui offrent une définition du concept d'égalité, on observe le plus souvent le recours à une *seule* définition possible, ce que j'appelle *l'approche définitionnelle univoque*.

On thématise, ensuite, cette définition par le biais d'une opposition entre l'égalité et *un* antonyme *privilegié* : la liberté, la différence, la complémentarité, la hiérarchie, l'ordre, la justice, le progrès, la raison (18 entrées dans mon lexique) ; ce que j'appelle *le privilège de l'antinomie exclusive*.

On analyse enfin cette définition par le recours à des disjonctions, surtout, pour l'heure, la distinction entre l'égalité

générale et les égalités spécifiques, l'égalité de droit et l'égalité de fait, l'égalité comme processus historique et l'égalité comme idéal (38 entrées dans mon lexique). C'est ce que j'appelle *le scénario disjonctif d'analyse*.

Si on aborde le statut épistémologique d'une définition, on retient surtout l'idée d'égalité en tant que présupposition du discours pratique. J'appelle ce phénomène *la charpente intuitive* non pas de la notion mais *de l'argumentation égalitaire*. Enfin, pour ceux qui s'intéressent aux problèmes de justification, la question de l'heure consiste à savoir qui, de l'égalité ou de l'inégalité, exige une démonstration. J'appelle cette perspective *le dilemme de la légitimité asymétrique*, que l'on résoud le plus souvent en remarquant que le fardeau de la preuve repose sur les épaules de l'apologiste des inégalités, lesquelles, du reste, à la lumière de la thématique contemporaine, seraient plus faciles à justifier que l'égalité.

Avec ces caractéristiques, la typique contemporaine de l'égalité explique le paradoxe que je formulais au début de cette analyse. Elle opère en effet d'une manière telle que la richesse heuristique de la thématique de l'égalité du XX^e siècle apparaît comme une pauvreté sémantique et conceptuelle. Tout cela explique l'obsession que l'on pratique à l'égard de l'égalité de procédure, dite « procédurale » ou dite « égalité de considération » : l'idée que le droit de tous à une *considération* égale soit un principe de procédure (les *traiter* également à moins de démontrer la pertinence d'un traitement différentiel), l'idée que l'égalité des êtres humains doit être *présupposée* au plan de la procédure (en les incluant tous comme membres d'en ensemble), cette présupposition étant garante du caractère égalitaire de ses résultats. Pourvu, en somme, que l'on fasse l'économie des jugements substantiels sur les 140 manières d'être égaux, on peut présumer les résultats égalitaires.

Je dis que cette manière de pratiquer la cécité, comme condition de l'égalité, tire davantage sa vertu des réductions qu'opère la typique contemporaine que de l'obscurité de la notion d'égalité. Car s'il suffit d'être (méthodologiquement ou procéduralement) aveugle pour devenir égaux, il ne faut sans doute pas s'étonner que des 140 manières d'être égaux que recouvre

la thématique contemporaine de l'égalité, on ne puisse tirer qu'une seule manière d'être égalitaire. Celle qui préfère le tacite, l'univoque, l'antinomique ou le disjonctif à tout ce qui, explicite, pluriel, dialectique et articulé risquerait, peut-être, d'ouvrir les yeux.

Le problème n'est pas, n'est plus, de définir l'égalité. Le problème est de choisir, entre des centaines de désignations, en quels sens il est devenu légitime d'être, aujourd'hui, pour ou contre l'égalité.

NOTA BENE

Dans mon lexique, il existe 140 manières d'être égaux. Quant à l'inégalité, je recense 44 désignations, dont 5 synonymes et 22 reprises (à l'envers) des désignations de l'égalité. Il existe donc, au XX^e siècle, 22 manières d'être soit égaux ou inégaux, 118 manières (asymétriques) d'être égaux et seulement (?) 19 manières (asymétriques) d'être inégaux.

TABLEAU I : DÉSIGNATIONS DE L'ÉGALITÉ
(données quantitatives)

LISTE I :	Expressions où le terme « égalité » est <i>suivi</i> d'un adjectif (par exemple, « égalité arithmétique ») ou d'un complément (par exemple, « égalité de fait »)	TOTAL : 165
	N.B. Expressions données comme synonymes	total : 11
	Expressions données comme sous-ensembles	total : 14
	Désignations différentes	<u>TOTAL : 140</u>
LISTE II :	Expressions où la notion d'égalité est <i>précédée</i> d'un mot auquel s'ajoute l'égalité comme adjectif (par exemple, « distribution égalitaire ») ou comme complément (par exemple, « postulat d'égalité »).....	TOTAL : 97
	N.B. Expressions données comme synonymes	total : 14
	Expressions qui reprennent la liste I	total : 6
	Désignations différentes	<u>TOTAL : 77</u>

LISTE III :	Typologies sur l'égalité, liste alphabétique des 21 auteurs ayant offert une classification des principaux concepts de l'égalité .. total : 12 principaux concepts d'inégalité... total : 8 évaluation de l'égalité..... total : 1 Catégories de classification retenues par tous les auteurs TOTAL : 68
	N.B. Catégories reprises d'une typologie à l'autre..... total : 16 Catégories recoupant les désignations en Listes I et II..... total : 24
	<u>Désignations différentes..... TOTAL : 28</u>

TABLEAU II : MÉTACATÉGORIES DE L'ÉGALITÉ
(données quantitatives et illustrations)

I. Catégories extensives TOTAL : 13
Individus (personnes, sujets juridiques, créatures de Dieu, êtres humains . . .)	
Groupes (sous-ensembles sociétaux, classes sociales, race, sexe . . .)	
Peuples (ensemble sociétal, nations, ethnies, pays, continents . . .)	
Humanité (êtres humains de tous temps et de tous lieux)	
Espèce (êtres humains et animaux)	
II. Catégories intensives TOTAL : 45
Absolue / relative, Abstraite / concrète, Active / passive, Apparente / réelle, Approximative / stricte, Fondamentale / fonctionnelle, Faible / forte / radi- cale, Formelle / substantielle, Inconditionnelle / segmentaire, Négative / positive, Rudimentaire / complète / illimitée, Objective / subjective, Ordon- née / subversive, etc.	
III. Catégories discursives TOTAL : 31
Affirmation, argument, but, consentement, con- cept, condition, croyance, instrument de lutte, injonction, méthode, mot d'ordre, moyen, norme, paradoxe, présupposé, principe, règle, relation, revendication, valeur, etc.	

IV. Catégories génologiques TOTAL : 19

Arithmétique, distributive, équivalente, géométrique, horizontale (par nivellement), logique, procédurale, proportionnelle, verticale, etc.

V. Catégories de spécification TOTAL : 25

Anthropologique, biologique, civile, conjugale, culturelle, démocratique, économique, éducative, familiale, génétique, institutionnelle, intellectuelle, juridique, législative, logique, mathématique, morale, naturelle, parentale, physique, politique, sociale, surnaturelle, symbolique . . .

VI. Catégories d'attribution TOTAL : 12

Selon aptitudes, besoins, capacités, contribution, efforts, intérêts, mérite, performance, résultats, talents, travail, vertu.

VII. Catégories d'exigences TOTAL : 56

Accès, avantages, bénéfiques, biens, (tangibles et intangibles), bonheur, capacités, chances, charge, circonstances, classe, "concern", conditions, considération, contribution, départ, désir, développement, diplôme, dispositions, distribution, droit(s), devoir, éducation, environnement, habitation, fonction, information, langage, liberté, mérite, naissance, obligation, occupation, origine, participation, performance, points d'arrivée, points de départ, position, pouvoir, prestige, prétention, privilèges, répartition, respect, redistribution, ressource, résultats, rétribution, revenus, richesse, satisfaction, statut, structure, tâche, traitement.

Département de philosophie
Université de Montréal